

APPENDICE No 4

lation. Sur cette base le Canada aurait 168,738 personnes ayant qualités requises pour recevoir une pension au vieil âge.

La Nouvelle-Zélande, avec une population au 31 mars 1921 de 1,204,722 habitants (d'origine européenne), payait alors une pension au vieil âge à 19,837 personnes de 65 et plus, y compris les pensionnaires moaris. Cela équivaut à 16.6 pensionnaires pour chaque 1,000 de population. D'après ces chiffres le Canada aurait 145,999 pensionnaires éligibles.

Se basant sur la statistique d'Australie, le pourcentage des pensionnaires de vieil âge au Canada serait approximativement de 1.92 de notre population totale et approximativement 40 pour 100 de notre population âgée, à savoir les 419,107 personnes qui ont 65 ans et plus.

Se basant sur la statistique de la Nouvelle-Zélande, le nombre total de nos pensionnaires de vieil âge équivaldrait à 1.66 pour 100 de notre population totale, ou approximativement 35 pour 100 des personnes âgées à savoir, les 19,107 personnes qui ont 65 ans et plus.

Le TÉMOIN: Dois-je dire ici que dans ce calcul seraient compris tous ceux qui retirent une pension des gouvernements provinciaux, des administrations de villes, des compagnies de chemins de fer qui ont leur propre fonds de pensions, des employeurs, et aussi compris un nombre possible d'employés civils à Ottawa. Ainsi, si vous enleviez toutes ces personnes du pourcentage de pensionnaires probables les chiffres seraient considérablement moindres que si elles étaient comptées individuellement.

M. Fontaine:

Q. Pensez-vous que si le projet était adopté les compagnies privées cesseraient de payer des pensions?—R. Oui, conséquemment le coût serait défrayé par le pays.

Q. Il n'y aurait pas de réduction de ce côté?—R. Non, mais vous libéreriez les industries de cette charge et il y aurait compensation dans le coût de la production des articles manufacturés, ainsi ce ne serait réellement pas une dépense additionnelle pour le pays bien que la perception passe à d'autres mains.

M. Neill:

Q. Quel système favorisez-vous?—R. Personnellement, je favorise le système non contributif, mais l'opinion des travailleurs est quelque peu divisée à ce sujet. Je crois que vous avez reçu, il y a quelque temps, une délégation des mineurs de la Nouvelle-Ecosse qui étaient prêts à accepter le système contributif. Un certain nombre de travailleurs sont fortement en faveur du système non contributif parce que leur salaire actuel, disent-ils, est à peine suffisant pour assurer leur subsistance, toute contribution serait un fardeau et contribuerait à aggraver leur situation.

M. St-Père:

Q. Quel est le système en usage où la loi est établie?—R. Il y a tant de différents systèmes. Je crois que dans les pays d'Europe vous trouverez, d'une manière générale, le système contributif.

M. Neill:

Q. Celui de la Grande-Bretagne est non contributif?—R. Non.

Le président:

Q. Avez-vous fait une comparaison, entre le système obligatoire et le système contributif, ou plutôt, entre le système de l'Etat et le système contributif, quant à celui qui suivant vous serait le plus recommandable?—R. Pour ce pays, comme je l'ai dit, suivant mes comparaisons et suivant les chiffres que nous avons, considérant la nature de notre travail variant selon les saisons et sa distribution en